



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 002/AONR/MAGZI
SA/DG/CIPM/2025 DU 30 JUIN 2025 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE REVÊTUE EN PAVES DE 520 ML DANS LA
ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA**

Financement : Budget de la MAGZI SA – EXERCICE 2025

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA), Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Restreint pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction d'une route revêtue en pavés de 520 ml dans la Zone Industrielle de Bassa, Arrondissement de Douala III^{ème}, Département du Wouri, Région du Littoral.

Le présent appel d'offres fait suite à l'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt **N° 002/ASMI/MAGZI SA/DG/SIGAM/2025 du 14 Mars 2025**, Publié le 14 mars 2025 dans le Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent :

- **La Direction de l'Exécution du contrat des Travaux (DET) ;**
- **L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du Chantier (OPC) ;**
- **L'Assistance aux Opérations de Réception (AOR).**

3. TRANCHES/ALLOTISSEMENT

Les prestations visées dans le cadre du présent appel d'offres feront l'objet d'un seul lot.

4. COUT PREVISIONNEL

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente millions (30 000 000) de francs CFA.**

5. DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de services de commencer les prestations.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste des candidats pré-qualifiés ci-après :

N°	NOMS DES ENTREPRISES	ADRESSES
1.	WINNER SARL	BP : 6265 DOUALA Tél. : 699 42 85 98/677 14 48 84
2.	BONKEU SARL	Tél. : 699 88 39 09/699 75 95 50

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par **le budget** de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA), **exercice 2025**.

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, timbrée à 1500 FCFA établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. Le montant de la caution de soumission est fixé à **cinq cent mille (500 000) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres. Pour être recevable, la caution de soumission devra être Accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MAGZI SA, Service des Marchés, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89 dès publication du présent avis au Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP ou dans Cameroon Tribune.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11.ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Direction Générale de la MAGZI SA, Service des Marchés, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89 sur présentation d'une quittance de versement dans le compte spécial **CAS-ARMP N°335988** à la BICEC, d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **quarante mille (40 000) francs CFA**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission se fera par voie physique et est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12.REMISE DES OFFRES

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée au Service des Marchés de la MAGZI, sis à Mvan au Lieu-dit 1^{er} échangeur, BP. : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89, contre récépissé, au plus tard le **23 juillet 2025 à 13 heures** précises, heure locale et devra porter à l'exclusion de toute autre indication, la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 002/AONR/MAGZI SA/DG/CIPM/2025
DU 30 JUIN 2025, POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE ROUTE REVETUE EN PAVÉS DE 520 ML DANS LA ZONE
INDUSTRIELLE DE BASSA. »**

Financement : Budget de la MAGZI SA – Exercice 2025

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13.RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- **Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;**
- **Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;**
- **Les plis non-conformes au mode de soumission.**
- **les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;**
- **Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.**

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des

pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée ou n'étant pas acquittée à la main par l'institution émettrice ou encore non-accompagnée du récépissé de consignation de la CDEC, est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financières requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la commission de Passation des Marchés.

14.OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 23 juillet 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAGZI (CIPM/MAGZI), dans la salle de conférence de la Direction Générale de la MAGZI SA, sis à Yaoundé, au Lieu-dit Mvan 1^{er} échangeur, BP : 1431 Yaoundé, Téléphone 674 16 22 89. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15.CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

- a. Absence du cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et accompagnée du récépissé de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- b. Non production au-delà de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;

- d. Note technique inférieure à **soixante-dix (70) points sur cent (100)** ;
- e. Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique ;
- f. Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- g. Absence d'une offre financière témoin ;
- h. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- i. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, SDPU) ;
- j. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- k. Absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- l. Absence de CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé ».

15.2. Critères essentiels

L'Offre Technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

a.	Références du BET	10 points
b.	Expérience et qualification du personnel affecté à la mission	55 points
c.	Moyens techniques et matériels	20 points
d.	Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux termes de références	15 points
	TOTAL	100 Points

NB :

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70/100 seront ouvertes par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$SF = 100 \times Fm/F$$

SF : score financier ;

Fm : montant de la proposition la mieux disante ;

F : montant de la proposition considérée.

La formule utilisée pour établir la note finale est la suivante :

$$NF = (0,70 \times ST) + (0,30 \times SF)$$

NF: Note finale ;

ST : score technique ;

SF : score financier.

16. ATTRIBUTION

Le mode de sélection est qualité – coût.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la mieux-disante.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction Technique et du Développement Durable de la MAGZI, sise à Yaoundé, au lieu-dit Mvan 1^{er} échangeur.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI SA

Maître d'Ouvrage

Ampliatiions :

- **ARMP (pour publication et information)**
- **Président CIPM (pour information) ;**
- **Service des Marchés (pour archivage) ;**
- **Affichage (pour information).**